

DECISIONS – ACTIONS	CONCERNE
<p>GENERALITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les marchés de travaux ont été notifiés le 19/04/2017. • La commune a pris un arrêté de circulation pour route barrée dans l'emprise des travaux. • La commune a pris un arrêté de route barrée sauf riverain sur le chemin de l'Ecot à compter du 22/06 → L'entreprise mettra en place des barrières Heras et des enrochements au droit du carrefour chemin de l'Ecot et la rue des Prunelliers et également à proximité du poste pour barrer physiquement le bas du chemin de l'Ecot. Les panneaux routes barrées seront positionnés en amont des barrières. • L'installation de chantier est réalisée sur la parcelle cadastrée AI14 et sera remise en état après travaux. Le panneau de chantier est posé. Le constat d'huissier est réalisé • Le ramassage des ordures ménagères s'effectue tous les lundis matins. • Les éventuels travaux complémentaires rencontrés en cours de chantier devront être indiqués au maître d'œuvre dans les plus brefs délais par écrit afin d'anticiper les décisions expresses avant réalisation sans quoi l'entreprise ne pourra prétendre quoique ce soit lors de la présentation des situations de travaux. • Le délai du marché sera écoulé le 14/09/2018 • Au 22/05/2018, le chantier compte 11 jours d'intempéries. 	Tous
<p>TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux ont débuté le 27/11/2017. Les travaux ont repris le 22/01/2018. • Maintenir les voiries carrossables et procéder au rebouchage des trous autant de fois que nécessaire. Les traversées de route, rue des Essarts, seront réalisées en fin de chantier. → Reboucher les trous sur la rue des Essarts sans délai • Le génie civil Télécom est vétuste. La commune se rapprochera du concessionnaire pour constat • Les enrobés du chemin de l'Ecot sera réalisé par la commune dans le cadre du marché de voirie en cours de consultation. • <u>Ramassage des ordures ménagères :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ 3 points de collectes seront créés jusqu'au 11/06 inclus. 1 au droit de l'impasse de la rue des Prunelliers, 1 à chaque extrémité de la rue des Aliziers. • <u>Travaux d'assainissement :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Chemin de l'Ecot, le refoulement intercommunal sera bouchonné dans le regard en tête de réseau. → RAPPEL ↳ Au 49 Prunelliers, le dévoiement du réseau pluvial sera étudié. ↳ Il n'y a pas de convention de passage sur la parcelle AH16 → La CAGB établira une convention pour régulariser la servitude ↳ Au n°12, la haie est arrachée à la demande du propriétaire. Le branchement pluvial est réalisé malgré l'infiltration actuelle sur la parcelle. Les branchements EP et EU sont repris jusqu'à l'angle de l'habitation ↳ Au n°14, le regard EP est conservé en boîte de branchement ↳ Au n°16, le réseau pluvial privé est en partie raccordé sur le réseau existant sous voirie → Le caniveau devant le garage restera en infiltration sur le terrain (situation d'origine) ↳ Au n°26, les branchements EP et EU sont repris jusqu'à l'angle de l'habitation. • <u>Poste de relevage :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La CAGB a validé le plan de l'organisation du poste de relevage. ↳ La mise en route du poste sera réalisée le 01/06 en présence d'Ogelec et de Véolia ↳ L'entretien du poste de relevage sera à la charge de l'entreprise jusqu'à la réception • <u>Travaux d'eau potable :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les vannes de sectionnement seront posées sous BAC avec tube allonge en fonte. ↳ Les essais pression AEP sur le chemin de l'Ecot et le bas de la rue des Prunelliers sont réalisés et sont conformes. ↳ Les regards AEP existants pourront être conservés pour un usage privatif. De ce cas, le regard incongelable sera fixé dans le regard béton par des feuillards. • <u>Défense incendie :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les 2 poteaux incendies existants sont non conformes • <u>Travaux cette semaine et semaine prochaine :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Fin de pose des réseaux EU, EP et AEP rue des Aliziers ↳ Réalisation des branchements à l'avancement • <u>Travaux cette semaine et semaine prochaine :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Fin des branchements de l'impasse 	Malpesa

DECISIONS – ACTIONS	CONCERNE
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Essais AEP, désinfection et analyse bactériologique de l'impasse ↳ Raccordement AEP • <u>Travaux à la suite :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Réalisation des branchements en terrain privé, chemin de l'Ecot <p>ESSAIS ET CONTROLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chemin de l'Ecot et rue des Prunelliers, les essais et contrôles sont réalisés → Les conclusions des essais seront communiquées au maître d'œuvre rapidement <p>PROCHAINE REUNION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avancement des travaux <p>Pièces jointes : sans objet</p>	Sopreco

Compte rendu des rencontres avec les riverains du 29/05/2018 :

<p>n°4 chemin de l'Ecot – Mr et Mme Neveu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le tracé est validé ce jour. Passage sous la terrasse existante, contournement de la tonnelle métallique pour s'éloigner des plantations et raccordement sur le tabouret en attente • Travaux à réaliser semaine 24 (du 11 au 15/06)
<p>n°6 chemin de l'Ecot – Mme Spinelli Gisèle (03 81 58 76 72) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 tracés sont à étudier. Le premier est le contournement de la construction par l'extérieur. Le jardinet maçonné pourra être démoli et les 2 arbres seront préservés. Le second est la modification du réseau dans le sous-sol par un plombier, traversée du mur puis raccordement sur le tabouret existant. • Travaux à réaliser en Juin → Date à communiquer au propriétaire dès que possible
<p>n°8 chemin de l'Ecot – Mr et Mme Leuba (jleuba@aol.com / 06 85 11 23 61) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan du tracé a été transmis ce jour par le propriétaire • Les plantations contre la maison seront taillées mais préservées • Travaux à réaliser semaine 29 (du 16 au 21/07)
<p>n°10 chemin de l'Ecot – Mr Vaute-Schermesser (06 85 01 87 33) - Locataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux extérieurs côté gauche de la maison sous chemin en tout venant. • Les bordures seront déposées et reposées après pose du branchement • Travaux à réaliser en Juin → Date à communiquer au locataire dès que possible
<p>n°12 chemin de l'Ecot – Mr et Mme Jeannin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux extérieurs à l'arrière et côté droit de la maison sous espace vert. • Le terrain est gorgé d'eau • Un regard au changement de direction sera nécessaire au vu du linéaire du branchement • Travaux à réaliser en Juin ou Juillet → Date à communiquer au locataire dès que possible
<p>n°14 chemin de l'Ecot – Mr Barbière (06 25 22 25 25) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sapin sera taillé par le riverain • Le propriétaire accepte qu'une bande de 50cm d'enrobés soit effectuée pour permettre la pose du branchement sous réserve que la découpe soit proprement réalisée. • Le propriétaire informe que le tuyau EP d'évacuation de la cours a été bouché ou détérioré par les travaux → A remettre en état sans délai • Travaux à réaliser en Juin ou Juillet → Date à communiquer au locataire dès que possible